



Syndicat Mixte
pour le Sundgau

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL du 01 MARS 2012 à ALTKIRCH

En fonction : 126

Sous la présidence de M. René DANESI, Président du Syndicat Mixte pour le Sundgau, étaient présents :

Présents : 79 Communauté d'Altkirch : Messieurs Alphonse HARTMANN et Arsène SCHOENIG, Communauté de la Largue : Francis DEMUTH, Communauté de la Porte d'Alsace : Madame Anne PROB, Communauté de la Vallée de Hundsbach : Messieurs René DANESI et Jean-Claude SCHNECKENBURGER, Communauté du Canton de Hirsingue : Messieurs Bernard LEY et Gérard PFLEGER, Communauté Ill et Gersbach : Monsieur Patrick SCHINDLER, Communauté du Jura Alsacien : Messieurs François COHENDET et Jean-Marc METZ.

Messieurs Bertrand SCHORR (Altkirch – suppléant), Bernard DELEURY (Ammertzwiler - suppléant), Gérard GRIENENBERGER (Aspach - suppléant), David FINK (Ballersdorf - suppléant), Thierry JACOBBERGER (Balschwiller - suppléant), Gérard GROELLY (Berentzwiler – suppléant), Philippe SCHITTLY (Bernwiller), Adrien SCHOEFFEL (Bettlach), Laurent GUTZWILLER (Biederthal), Robert ZIPPER (Bisel), André ANTZ (Buethwiller), Charles WEBER (Carspach), Dominique ROSENBLATT (Courtavon), Madame Geneviève MONTAVON (Diefmatten - suppléante), Messieurs Christian FUTTERER (Durlinsdorf), Dominique SPRINGINSFELD (Durmenach), Vincent BRUN (Eglingen), Madame Line SCHMITT (Elbach - suppléante), Messieurs Raymond MEYER (Emlingen), Laurent KRUST (Eteimbes – suppléant), Mario LEIRITZ (Falkwiller - suppléant), François LITZLER (Feldbach), Clément LIBIS (Fislis), Hubert SCHERTZINGER (Franken), Jean-Marc MULLER (Friesen - suppléant), Gérard VONAU (Froeningen), Antoine WAECHTER (Fulleren), Denis NASS (Gommersdorf), Bruno SIRLIN (Grentzingen), Henri LEIBENGUTH (Guevenatten – suppléant), Maurice WISS (Hausgauen), Nicolas SCHNOEBELEN (Hecken - suppléant), Madame Chantal TELLIER (Heidwiller - suppléante), Messieurs Michel DESSERICH (Heimersdorf), Alain SCHMITT (Henflingen), Armand REINHARD (Hirsingue), François EICHHOLTZER (Hirtzbach), Michel WILLEMANN (Hochstatt), Benoît GOEPFERT (Illfurth), Jean-Claude COLIN (Jettingen), Michel LERCH (Kiffis), Jean-Marie IRRLE (Levoncourt – suppléant), Madame Claudine MULLER (Liebsdorf), Monsieur Fernand ANTONY (Ligsdorf), Madame Agnès MULLER (Linsdorf), Messieurs Francis HAGENBACH (Luemschwiller), Marc DANGEL (Mooslargue - suppléant), Roland HALLER (Muespach), Christian LERDUNG (Oberdorf), Jean HIGELIN (Obermorschwiller - suppléant), André SCHERRER (Oltingue), André SONTAG (Raedersdorf), François GISSINGER (Retzwiller), Christian REDERSTORFF (Riespach), Tom ROCA (Romagny – suppléant), Jean-Pierre BUISSON (Ruederbach), Bernard IVAIN (Saint-Bernard), Joseph ERBLAND (Saint-Ulrich), Patrick MERCIER (Seppois le Haut), Louis ALLEMANN (Sondersdorf - suppléant), Jean-Michel MONTEILLET (Spechbach-le-bas), Christophe BAUMLE (Steinsoultz), Jean-Michel RICHERT (Strueth - suppléant), François GUTZWILLER (Tagolsheim), Raymond OTT (Tagsdorf), Jean-Marc BEY (Ueberstrass), Jean-Pierre RUCKLIN (Vieux-Ferrette), Madame Yvette HAAS (Werentzhouse).

Suppléants accompagnant le délégué titulaire : Communauté d'Altkirch : Monsieur Jean-Pierre HARTMANN, Communauté de la Vallée de Hundsbach : Madame Annick FELLER.

Monsieur Patrick MONA (Fislis), Madame Michelle SCHLURAFF (Heimersdorf), Messieurs Antoine BACH (Hochstatt), Daniel GREDER (Kiffis), Christian GRANDCLAUDE (Muespach), Philippe WAHL (Oltingue), Pino RAMI (Seppois le Haut), Dominique GIRARDELLO (Spechbach le Bas), Christophe MATTLER (Ueberstrasse), Hubert WOLF (Werentzhouse).

Excusés : 47* Monsieur Paul SAHM (Communauté de la Largue), Monsieur Gérard LANDEMAINE (Communauté de la Porte d'Alsace), Monsieur André BOHRER (Communauté Ill et Gersbach).

Messieurs Jean-Luc LAMERE (Altenach), Thierry ROY (Bellemagny), Antoine ANTONY (Bendorf), Gilbert SURGAND (Bettendorf), Maurice MISLIN (Bouxwiller), François ELSAESSER (Bréchaumont), Robert BERNARD (Bretten), André THEVENOT (Chavannes sur l'étang), Paul MUMBACH (Dannemarie), Daniel MUNCK (Ferrette), Philippe NEES (Gildwiller), Guy BACH (Hagenbach), Clément SCHNEBELEN (Heiwiller), Alex GASSER (Hindlingen), Philippe RUFİ (Hundsbach), André LEHMES (Koestlach), Michel HOFFSTETTER (Largitzen), Bernard FANKHAUSER (Lucelle), Rémy HALM (Lutter), Didier THUET (Magny), Daniel DIETMANN (Manspach), Pascal SOLDERMANN (Mertzen), Bernard ENDERLIN (Moernach), Michel HERRGOT (Montreux-Jeune), André TRABOLD (Montreux-Vieux), Fernand WIEDER (Muespach-le-Haut), Dominique DIETLIN (Oberlarg), Jean-Rodolphe FRISCH (Pfetterhouse), Madame Caroline MUNCH (Roppentzwiller), Monsieur Joël WIES (Saint-Cosme), Madame Annie QUERTIER (Schwoben), Messieurs Laurent WENDLINGER (Seppois-le-Bas), Paul STOFFEL (Spechbach-le-Haut), Jean-Yves BIHR (Sternenberg), Jean-Claude BISCHOFF (Traubach le Bas), Christian Aloyse FREYBURGER (Traubach-le-Haut), Daniel BARNABE (Valdiou-Lutran), Henri HOFF (Waldighoffen), Mesdames Chrysanthe CAMILO (Walheim), Heidi RICHARD (Willer), Messieurs Grégory KUGLER (Winkel), Jean-Marie FREUDENBERGER (Wittersdorf), Christophe WEBER (Wolfersdorf), Jean-Pierre LEY (Wolschwiller).

* Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.

Le Président ouvre la séance à 19h30. Le Conseil observe une minute de silence à la mémoire de M. Dominique GEYER, Maire de Biederthal, décédé le 22 décembre et membre du conseil syndical.

Le Président accueille les nouveaux délégués de la commune de Biederthal : M. Laurent Gutzwiller, 1^{er} adjoint, délégué titulaire et Mme Danièle Cordier, maire, déléguée suppléante.

Point I. Adoption du compte rendu de la séance précédente

Le Compte-rendu de la séance précédente du 5 décembre a été envoyé aux membres du Conseil le 21 décembre.

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

Point II. Débat sur les Orientations Budgétaires

Les orientations budgétaires donnent lieu à débat, mais ne donnent pas lieu à un vote.

Le Président précise que les orientations budgétaires permettront aux communes et aux communautés membres du SMS d'inscrire les montants évoqués dans leurs budgets respectifs.

Le Budget distingue les dépenses et recettes des trois compétences du Syndicat : une section Pays intégrant le Programme LEADER, le Plan Climat et l'Opération Collective de Modernisation du Commerce, une section Tourisme et une section SCOT.

Les frais de fonctionnement de la structure sont répartis entre les trois sections.

Chaque section sera équilibrée en dépenses et en recettes grâce à l'apport d'une contribution des Communes s'agissant de la section SCOT, des contributions des Communautés s'agissant de la section de Pays/OCM et d'une contribution des Communautés s'agissant de la section Tourisme.

Le Président annonce que les contributions demandées en 2012 aux Communautés et aux Communes seront identiques à 2011.

Point II. a. Section Pays

Dépenses de fonctionnement : 500 320 €

Dont 155 000 € pour les actions
282 670 € pour le personnel
62 650 € pour les charges à caractère général

Dépenses d'investissement : 298 250 €

Subventions d'équipement pour la modernisation des commerces, de l'artisanat et des services

Recettes de fonctionnement : 500 320 €

Dont : 21 250€ Excédent prévisionnel 2011
395 070 € Etat, Région Alsace, Conseil Général, LEADER, organismes divers
84 000 € Participations des Communautés (identique à 2011)

Recettes d'investissement : 298 250 €

Dont 248 250 € Etat, Région Alsace, Conseil Général
50 000 € Participation des Communautés (identique à 2011)

Point II.b. Section Tourisme

Dépenses de Fonctionnement : 269 377 €

Dont 183 660 € Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme du Sundgau :
25 000 € Reversement de la Taxe de séjour à l'OTS
12 452 € Titre de recette 2010 annulé
48 265 € Personnel et charges à caractère général

Recettes de Fonctionnement : 269 377 €

Dont 217 377 € Participation des Communautés (identique à 2011)
25 000 € Taxe de séjour
27 000 € Région Alsace, Conseil Général

Dépenses et recettes d'investissement : néant

Point II. c. Section SCOT

Dépenses de Fonctionnement : 80 000 €

Dont 37 355 € Personnel
42 645 € Charges à caractère général

Recettes de Fonctionnement : 80 000 €

Dont 25 000 € Région
55 000 € Participation des Communes (identique à 2011)

Investissement : en cours de finalisation

(Financement par l'excédent 2011 et les subventions)

Le Président annonce avoir réceptionné ce jour par courrier du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, l'annonce du versement imminent de la 1^{ère} tranche de son aide financière dans le cadre de l'appel à projet SCOT ruraux auquel le SMS avait participé.

Cette 1^{ère} tranche est de 39 000 euros.

Le président remercie Mme BERBETT et M. THOUMELIN pour la qualité de leur travail.

M. Clément LIBIS, délégué de la commune de Fislis, s'interroge sur les dépenses de personnel qui lui semblent importantes.

Le Président indique que le SMS a 5 salariés à temps plein et 1 salarié à temps partiel. Il rappelle que les collectivités sundgauviennes contribuent de façon minoritaire à ces dépenses salariales, dans la mesure où les postes sont très majoritairement subventionnés par la Région Alsace et d'autres co-financeurs.

Point III. Contributions 2012 des membres du SMS

III. a. Tableaux de répartition des contributions des Communautés à la section Pays

Le Président invite le Conseil syndical à délibérer des montants des contributions des Communautés à la section Pays et à l'OCM. Le montant de 61 500 € est proposé pour le Pays et le montant de 72 500 € est proposé pour l'OCM.

La clé de répartition à la section Pays est définie comme suit :

- 50% par rapport au potentiel fiscal connu 2011
- 50% par rapport à la population DGF connue 2011

Et la clé de répartition à l'OCM pour la part « fonctionnement » est définie comme suit par la convention fondatrice :

- 50% pour la population DGF 2009
- 50% pour le nombre de commerces 2009

Réajustement de la part « investissements » dans la participation 2012 des Communautés à l'OCM :

La convention triennale prévoit que la participation des Communautés est annuellement décomposée en 2 parts : 22 500 Euros pour le fonctionnement de l'OCM et 50 000 Euros pour le financement des investissements réalisés par les bénéficiaires de l'OCM.

La part « investissement » de chaque Communauté déclenche à due proportion pour les bénéficiaires de son ressort, les aides du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat.

Il apparaît que les demandes sont nombreuses dans cinq Communautés et réduites dans trois autres. Tout en restant dans l'enveloppe annuelle de 50 000 Euros de contributions au titre des investissements, le Président propose de répartir celle-ci entre les 8 Communautés en fonction des dossiers en instance.

Le Président présente et commente le tableau récapitulatif des dossiers déjà traités dans la 1^{ère} tranche de l'OCM et ceux en cours d'instruction pour la 2^{ème} tranche.

Les tableaux de répartition des contributions des Communautés à la section Pays sont annexés à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical unanime :

- **approuve** les tableaux de répartition des contributions des Communautés à la section Pays et OCM annexés à la présente délibération
- **demande** aux Communautés d'approuver également ces tableaux de répartition, et d'inscrire leur participation dans leur Budget 2012
- **demande** à la Communauté du Secteur d'Illfurth de reconduire ses subventions au SMS pour le PAYS et l'OCM

III. b. Tableau de répartition de la contribution des Communautés à la section Tourisme

Le Président invite le Conseil syndical à délibérer des montants de la contribution des Communautés à la section Tourisme. Le montant de 217 377 € est proposé aux 7 Communautés membres.

La Communauté du Secteur d'Illfurth versera sa contribution directement à l'Office de Tourisme, comme les années précédentes.

Le tableau de répartition de la contribution des Communautés à la section Tourisme est annexé à la présente.

Le Président rappelle qu'à l'exception des Communautés d'Altkirch et du Jura Alsacien qui verseront chacune une participation exceptionnelle et forfaitaire de 79 000 Euros, la clé de répartition à la section Tourisme est la suivante depuis 2011:

- 1/4 par rapport au potentiel fiscal 2011
- 1/4 par rapport à la population DGF 2011
- 1/4 par rapport au total des couverts des restaurants situés dans la Communauté
- 1/4 par rapport au nombre total des possibilités d'hébergements dans la Communauté.

Le Président rappelle qu'une pondération a été adoptée pour les places de camping, en prenant le coefficient 1 au lieu du coefficient 3 retenu au niveau national.

M. André Sontag, délégué de la commune de Raedersdorf, demande si les contributions des Communautés du Jura Alsacien et d'Altkirch seront maintenues au même niveau où si elles évolueront à la baisse comme convenu initialement.

Le Président indique que les contributions des deux communautés en question seront maintenues en l'état jusqu'en 2013, les présidents des deux communautés concernées ayant donné leur accord de principe.

Bilan de la Taxe de séjour pour la période du 1.04 au 31.10.2011

Le Président fait le point sur la taxe de séjour.

Nombre de déclarations reçues : 71

Montant de la Taxe encaissée et reversée à l'OTS : 19 349 €

Nombre de relances faites par écrit par le SMS, après relance téléphonique par l'OTS : 22

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical unanime :

- **approuve** le tableau de répartition des contributions des Communautés à la section Tourisme annexée à la présente délibération.
- **demande** aux Communautés d'approuver également ce tableau de répartition et d'inscrire leur participation dans leur Budget 2012
- **demande** à la Communauté du Secteur d'Illfurth de reconduire sa subvention à l'OTS

Point III. c. Tableau de répartition de la contribution des Communes à la section SCOT

Le Président invite le Conseil syndical à délibérer des montants de la contribution des Communes à la section SCOT. Le montant de 55 000 € est proposé à l'adoption aux 112 Communes membres.

Il rappelle que la clé de répartition à la section SCOT s'appuie sur la population DGF 2010.

Le tableau de répartition de la contribution des Communes à la section SCOT est annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical unanime :

- **approuve** le tableau de répartition des contributions des Communes à la section SCOT annexée à la présente délibération.
- **demande** aux Communes d'inscrire leur participation dans leur Budget 2012.

Point IV. Entrée de la Communauté du Secteur d'Illfurth dans le SMS

Par délibération du 15 décembre 2011, le Conseil de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth a approuvé à l'unanimité :

- son entrée dans le Syndicat Mixte pour le Sundgau
- le transfert au dit Syndicat de ses compétences « Charte de Pays » et « Tourisme ».

Le Président précise que les 10 Communes membres de la Communauté du Secteur d'Illfurth sont déjà membres du Syndicat Mixte pour la compétence SCOT.

Il ajoute que la délibération de la CC d'Illfurth a été transmise au SMS, qui doit se prononcer dans un délai de 3 mois. L'absence de délibération vaut avis favorable.

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte pour le Sundgau a été créé par l'Arrêté préfectoral 2009-338 du 4 décembre 2009 portant approbation des statuts modifiés du Syndicat Intercommunal pour le Plan d'Aménagement du Sundgau. Le Syndicat Mixte pour le Sundgau est fermé et à la carte.

Il invite le Conseil syndical à approuver l'adhésion de la Communauté du Secteur d'Illfurth au Syndicat Mixte pour le Sundgau. Il rappelle que la majorité requise pour l'entrée de la Communauté du Secteur d'Illfurth dans le SMS est la même que pour la création d'un EPCI (article L5211-5 du CGCT), à savoir :

2/3 au moins des conseils (municipaux) représentant plus de la ½ de la population totale ou la ½ au moins des conseils (municipaux) représentant les 2/3 de la population doivent donner leur accord.

M. Roland Haller, délégué de la commune de Muespach, s'interroge sur le transfert des compétences de la communauté d'Illfurth au SMS, notamment la compétence Charte de Pays, et ses conséquences sur les autres membres du SMS.

Le Président indique que le SMS n'acquiert aucune nouvelle compétence du fait de l'entrée de la communauté d'Illfurth. La dénomination « Charte de Pays » recouvre la compétence Pays exercée par le SMS depuis sa création.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical par 78 voix pour et 1 abstention :

- **approuve** l'adhésion de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth au Syndicat Mixte pour le Sundgau
- **prend acte et approuve** le transfert par la dite Communauté de ses compétences « Charte de Pays » et « Tourisme »
- **décide** de modifier les statuts du Syndicat Mixte pour le Sundgau, modification qui fait l'objet d'une délibération à part
- **charge** en conséquence le Président :

- de consulter les 112 Communes et les 7 Communautés membres du Syndicat sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth et sur la révision des Statuts du Syndicat, étant précisé que l'absence de délibération dans un délai de 3 mois vaut approbation

- de saisir la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth pour lui demander d'approuver les statuts modifiés du Syndicat Mixte pour le Sundgau.

Point V. Proposition de modification des Statuts du Syndicat Mixte pour le Sundgau

Le Président informe l'assemblée que la modification des statuts a été approuvée par les Présidents des Communautés réunis le 16 février en bureau.

Il ajoute que la modification de l'article 1^{er} (membres du SMS) a été demandée par la Préfecture. La modification de l'article 3 précise les rôles respectifs du SMS, des Communautés et de l'Office de Tourisme du Sundgau. Enfin, L'article 12 sur le financement du SMS transcrit ce que nous faisons actuellement.

Le Président présente et commente les modifications. Celles-ci doivent être adoptées avec la même majorité qualifiée que la création et l'extension du Syndicat (article L5211-20 du CGCT).

Il invite le Conseil syndical à approuver la modification de l'article 1 (Alinéa 2), de l'article 3 (Alinéa 3) et de l'article 12 (Alinéa 2) des Statuts du Syndicat Mixte pour le Sundgau.

Article 1

Rédaction actuelle de l'alinéa 2 :

Il associe des Communes et des Communautés de Communes dont la liste est annexée aux présents statuts.

Nouvelle rédaction :

Le Syndicat associe les 111 Communes de l'Arrondissement d'Altkirch et celle de Bernwiller, ainsi que les 8 Communautés de Communes qui les regroupent en totalité. La liste des Communes et des Communautés est annexée aux présents statuts. Il est précisé que les arrêtés préfectoraux relatifs à l'évolution des Communautés (nombre, dénomination et périmètre) s'imposeront aux présents statuts sans qu'il soit nécessaire de les modifier.

Article 3

Rédaction actuelle de l'alinéa 3 :

Définition et mise en œuvre de la politique de développement touristique à l'échelle du Sundgau :

A cet effet :

- *création et mise en œuvre et fonctionnement d'un Office de Tourisme de pôle chargé notamment de la coordination, de la promotion et de l'accueil.*

Nouvelle rédaction :

Définition, coordination et mise en œuvre du développement et de l'aménagement touristique du Sundgau.

A cet effet, le Syndicat Mixte pour le Sundgau assure :

- la création et l'aide au fonctionnement de l'Association « Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau ».

L'Office de Tourisme est chargé de la promotion et de l'accueil touristiques, de l'élaboration et de la commercialisation de produits et de prestations touristiques, de la coordination des animations associatives à vocation touristique sur le territoire.

- la coordination des actions des communes et communautés pour la création d'infrastructures de développement touristique.
- la gestion des circuits touristiques transférée par des Communautés.

Article 12

Rédaction actuelle de l'alinéa 2 :

Chaque dépense est calculée au prorata de la population DGF le plus récemment connue.

Nouvelle rédaction après débat :

Les contributions des communes sont calculées selon la dernière population DGF connue.

Les contributions des Communautés sont calculées selon la dernière population DGF connue et le dernier potentiel fiscal connu. Les critères applicables aux Communautés peuvent être complétés pour le tourisme et les actions spécifiques.

Le Conseil Syndical détermine les clés de répartition annuelles.

M. Pino Rami, délégué de la commune de Seppois-le-Haut, estime que le potentiel fiscal par habitant n'est pas approprié dans notre cas. Le Président le rejoint dans son analyse et propose au Conseil de s'en tenir au potentiel fiscal.

M. Pino Rami demande si, lorsqu'une commune réalise une infrastructure de développement touristique puis en confie la gestion au SMS, ce dernier en accepte aussi les charges d'investissement.

Le Président estime que si le SMS en accepte la gestion, il pourrait également prendre en charge l'investissement initial, mais ce sera à discuter au cas par cas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical par 78 voix pour et 1 abstention :

- **approuve** la modification des statuts du Syndicat Mixte pour le Sundgau
- **charge** en conséquence le Président :

- **de consulter** les 112 Communes et les 7 Communautés déjà membres du Syndicat, ainsi que la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth dans le cadre de son adhésion au Syndicat, étant précisé que l'absence de délibération dans un délai de 3 mois vaut approbation

Point VI. Divers

Point VI. a. Indemnité du trésorier

Le Président invite le Conseil syndical à approuver le paiement de l'indemnité du trésorier, M. Luc ROUSSET qui a pris ses fonctions le 4 avril 2011.

Outre leurs fonctions de comptable assignataire, les comptables du Trésor peuvent fournir personnellement une aide technique aux collectivités territoriales dans les conditions fixées par l'article, le décret et les arrêtés mentionnés ci-dessous :

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical unanime :

- **demande** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- **accorde** l'indemnité de conseil au taux maximum.
- **autorise** que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et soit attribuée à M. Luc ROUSSET, Trésorier d'Altkirch.

Pour information, le Président ajoute que cela a représenté une indemnité de 135 € pour la période du 4/04 au 31/12/2011 et représente une indemnité prévisionnelle de 180 euros pour 2012.

Point IV. b. Réunion des Présidents des Communautés

Piscines et équipements structurants du Sundgau

Le président annonce qu'il organisera prochainement une réunion des présidents des 8 communautés de communes au sujet des piscines et équipements structurants du Sundgau.

M. Antoine WAECHTER, délégué de la commune de Fulleren, estime que le terme « structurant » s'applique aux équipements qui servent effectivement à l'ensemble de la population du Sundgau.

Le SMS pourrait dès lors jouer un rôle financier et fédérateur pour ce type de projets.

M. Roland Haller, délégué de la commune de Muespach, a le sentiment que ce projet piscines a motivé l'entrée de la communauté d'Illfurth dans le SMS. Il comprend tout à fait la notion d'équipement structurant et le rôle que le SMS peut jouer s'il entre en jeu au démarrage des projets, mais pas après coup, pour prendre en charge des équipements déjà construits.

M. Helmuth BIHL, président de la communauté d'Illfurth, précise que l'adhésion au SMS s'inscrit dans la logique d'une démarche de coopération et de collaboration avec le SMS intégrées dans la mentalité de sa communauté. Pour ce qui concerne les deux piscines couvertes du Sundgau, ces équipements rayonnent en terme d'utilisateurs sur tout le territoire. Il est donc nécessaire de mener une réflexion à l'échelle du SMS sur ce type d'équipement. Il estime que la communauté d'Illfurth n'a pas besoin d'adhérer au SMS pour recevoir des subventions notamment régionales, qu'elle aurait obtenues par ailleurs.

M. Jean Pierre Hartmann, délégué de la communauté d'Altkirch, pose la question de l'accessibilité des commerces aux personnes handicapées et le rôle que le SMS pourrait jouer pour faciliter la mise aux normes des accès aux commerces.

M. Mathieu WOLF, animateur de l'OCM, indique que les commerçants peuvent bénéficier d'aides pour ce type de travaux dans le cadre de l'OCM.

Organisation de l'enseignement primaire

Le Président invite les membres du SMS à prendre connaissance de l'interview parue dans les DNA et qui présente sa proposition pour l'organisation de l'enseignement primaire. Il indique avoir rencontré la Rectrice à ce sujet, cette dernière ayant accepté d'élargir à l'avenir la discussion au Préfet et aux élus locaux, afin de trouver des solutions de gestion des écoles à l'échelle intercommunale, qui s'inspirent de modèles comme le REJA (Réseau des Ecoles du Jura Alsacien).

M. Patrick MERCIER, délégué de la commune de Seppois-le-Haut, se réjouit de cette initiative, qui permettra d'optimiser la gestion, mutualiser les coûts et éviter la mort des villages.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21h.

Le Président rappelle que le prochain Conseil aura lieu le 19 mars à 19h dans la même salle.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'R. Danesi', is written over the printed name.

René DANESI

Annexes :

- tableaux de répartition des contributions des Communautés à la section Pays (Point III.a.)
- tableau de répartition de la contribution des Communautés à la section Tourisme (Point III.b.)
- tableau de répartition de la contribution des Communes à la section SCOT (Point III.c.)

Le présent procès-verbal ainsi que ses annexes sont envoyées par courriel aux 112 communes et 8 communautés de communes du SMS.